

23



A III.

H. B. 5 # 5.

Dieser ~~Platz~~ ^{Platz} = ~~der~~ ^{der} ~~Platz~~ ^{Platz}

P. 6. 150

BP

0057



Theol. Th. hist. T. IV, 121 859



P

LETTRES
De
MONSIEUR DARTIS,
Et de
MONSIEUR LENFANT,
SUR LES MATIERES
Du
SOCINIANISME,



A BERLIN,

1719.

LETTRES

DE
MONSIEUR D'ARTIS,

MONSIEUR L'ENFANT,

sur les Matières

SOCINIANNISME.

A BERLIN,

1719.

101



Confiderations de Monsieur Darts,
 fur le Sermon que Mr. Lenfant, prononça au Werder le Dimanche 23. Octobre 1712.
 en expliquant la Section VII. de nôtre
 Catechisme.



Comme je suis persuadé que dans une affaire aussi importante, que celle dont il s'agit, il est de la dernière conséquence, de peser jus qu'aux syllabes des choses qu'on avance, j'ay cru devoir mettre *par écrit*, celles que j'ay à dire, afin qu'on ne puisse ni m'imputer ce que je n'auray pas dit, ni dissimuler ce que j'auray dit, pour le soutenir, ou pour le retracter, selon l'effet que pourront produire les éclaircissements que je cherche, & la nécessité que m'imposent les interets de la vérité, & de l'édification publique.

Je commence d'abord par déclarer, avec autant de candeur que de sincérité, que j'écoutay Dimanche dernier avec plaisir & satisfaction, tout ce que Mr. Lenfant dit contre Socin & contre les Sociniens, en ajoutant par son éloquence accoutumée beaucoup de force aux raisons solides, par lesquelles tous les interprètes Orthodoxes réfutent les fausses glofes de ces hérétiques; dont il fit même voir, en certains endroits, *l'extravagance*, ou *l'impertinence*. Je ne me souviens pas bien du terme, dont il se servit, quel qu'il ait été j'y acquiesce

de bon cœur, étant très persuadé, non seulement de l'extravagance ou de l'impertinence de ces interpretations particulieres, mais de l'Antichristianisme général de tout leur systéme, & de son entière opposition aux vrais & droits principes de l'Evangile, dans tous les points, en quoy ils different des sentimens de nos Eglises & des autres Eglises véritablement Chrétiennes.

2. Je proteste aussi, que je souhaiterois de tout mon cœur, que nous fussions, comme en cela, dans les mêmes principes en toute autre chose, pour une plus grande édification du troupeau, que Dieu a assemblé dans ce lieu, & auquel nous devons consacrer les soins & les travaux de nostre ministère. Mais parce que nous ne sommes pas tout à fait à ces termes désirables, & que j'ay remarqué, ou cru remarquer, dans le même Sermon de Dimanche dernier, quelques endroits, ou quelque endroit, où il a prêché ouvertement, ou du moins insinué quelque principe directement opposé à des choses, que j'avois prêchées auparavant, & que je crois très fondées, & d'une souveraine importance, il m'a paru, que le meilleur parti, que nous puissions prendre, de part & d'autre, est de nous expliquer cordialement & fraternellement *par écrit*, pour éviter la fuite que pourroit avoir la difference de nos sentimens & de nos principes, si la chose alloit plus loin dans nos prédications, & si je refutois à mon tour certaines choses, qu'il a dites & qui n'ont paru estre la refutation de quelques autres, que j'ay avancées dans des Sermons, qui sont entre ses mains, comme Examineur. Je prétens, & suis encore très persuadé, que les choses que j'ay avancées ne peuvent estre que d'édification. Et je croy estre en état de le soutenir par des raisons & par des preuves tres solides. Il m'a paru au contraire, que ce que Mr. Lenfant a dit, & qui semble tendre à détruire ce que j'ay taché d'édifier, ne sauroit estre soutenu par aucune bonne raison.

son. Mais parce qu'il est juste de rendre les choses égales entre nous, & qu'il seroit au contraire très injuste, que Mr. Lenfant demeurant muni de mes Sermons *par écrit*, je me trouvasse destitué de celui qu'il a prononcé, dont il pourroit désavouer les endroits qui ont donné lieu à mes scrupules, ou dont je pourrais avoir mal entendu, ou mal expliqué le sens, je suis venu pour le prier, en présence de la Compagnie, de vouloir me remettre entre les mains une copie de son Sermon de Dimanche dernier, comme il en a quatre en original des miens entre les mains, afin que je puisse faire mes remarques avec d'autant plus de sûreté, pour l'édification du troupeau. Je recevray avec considération les avis, qu'il luy plaira de me donner sur mes Sermons, j'espère qu'il aura les mêmes égards pour ceux, que je prendray la liberté de luy donner sur le sien. Et au cas que nous ne puissions pas convenir à l'amiable entre nous, selon les premiers & mutuels devoirs de la charité Chrétienne & Evangelique, nous pourrons porter la chose devant quelques juges capables de connoître l'importance de nos différens, & d'en porter un jugement équitable, auquel nous serons obligés de déférer & de nous soumettre.

Lû en présence de Mr. Lenfant, dans la Compagnie du Consistoire François, le Mercredi 26. Octobre 1712.

LE même jour M. Lenfant répondit de vive voix à cet écrit en présence de la Compagnie 1. Qu'il n'avoit pas eu en vüe de réfuter Mr. Dartis. 2. Qu'il n'avoit ni lû ni eu entre les mains, qu'un seul moment, les Sermons que Mr. Dartis prétend, qu'il avoit réfutés. 3. Que selon l'aveu de Mr. Dartis, Mr. Lenfant ayant bien réfuté le Socinianisme, il n'a pû réfuter Mr. Dartis luy même, à moins qu'il ne

soit Socinien. 4. Que si Mr. Dartis a des éclaircissémens à demander à Mr. Lenfant, il peut les luy demander en particulier, & non dans la Compagnie. 5. Que pour le Sermon de Mr. Lenfant, il sera le maitre de le montrer à Mr. Dartis, ou de ne le luy pas montrer, parce que Mr. Lenfant est Examineur de Mr. Dartis, & que Monsieur Dartis n'est pas le sien.

Lettre de Mr. Dartis à Mr. Lenfant,

Monfieur & très honoré frere.

JE vous envoie la propre minute de l'escrit, que je lus en vostre présence Mercredi dernier dans nostre Consistoire, & que je vous aurois delivré de bon cœur sur le champ, si j'avois eu le temps d'en retenir une Copie. Vous n'y trouverés rien qui ait l'air d'accusation, pour peu que vous me rendiés justice & que vous vous la rendiés à vous même. Je l'avois composé de sang froid & après meure deliberation. Je l'avois lu & relu, pour voir s'il n'y avoit rien de trop ou de trop peu, & je m'étois confirmé de plus en plus dans la deliberation de faire ce que je fis, comme étant le parti, qui me parut le plus convenable dans la conjoncture. Vous m'avez fait tort asseurement de croire, quil y a de la précipitation dans mon fait : Et vous m'en terez toujours, lors que vous attribuerez au feu de mon temperament les circonstances de ma conduite, dans lesquelles j'auray eu le loisir d'appeller à mon secours toutes les lumieres de la Raison, de la Religion & de la Conscience, dont il a plu à Dieu de m'éclairer. Il peut estre que je me trompe, dans la pensée que j'ay sur l'appli-

plication du precepte de l'Evangile, qui nous ordonne de nous adresser premierement à nostre frere en particulier. Mais je crois estre bien fondé à croire, que ce precepte ne regarde que les differens personnels, où l'édification publique ne se trouve nullement interessée. J'en avois fait ma declaration en pareil cas. Je ne suis pas seul dans ce principe, & s'il faloit le soutenir, je croirois le pouvoir faire par l'exemple de Jesus Christ luy même. Toutes ces raisons vous feront voir, je m'assure, que ma conduite dans cette affaire est réglée sur des principes de Morale, qui me paroissent feurs & legitimes; Et que, s'il y a erreur dans le droit, elle est plutôt dans mon esprit que dans mon cœur. Vous n'avez pas trouvé bon de me communiquer vostre Sermon par écrit. Vous m'avez même fait l'honneur de me dire qu'il n'étoit écrit qu'en partie. Et vous avez voulu que je me contente des éclaircissemens, qu'il vous a plu de me donner sur le champ en présence de la Compagnie. Je voudrois pouvoir m'en satisfaire, mais j'avoüe, que cette maniere de proceder, bien loin de détruire mes scrupules ne fera jamais que les augmenter. Quand on m'a proposé dans la Compagnie des scrupules sur mes Sermons, je les ay delivrés dans le moment, & je n'ay pas voulu laisser sur moy le soupçon, d'y avoir pu changer un seul jota. C'est ainsi que j'ay appris à suivre les regles de la Candeur, & c'est ainsi que je crois, que nous devons les suivre par rapport à nos Sermons, lors que nous en sommes requis par des personnes tant soit peu raisonnables. Ma raison est, que de deux choses l'une. Ou nous avons parlé juste, selon la verité, ou nous nous sommes trompés par erreur, n'étant pas infailibles. Au premier cas, nous pouvons donner gloire à la verité en la maintenant & défendant. Au second cas nous devons aussi luy donner gloire, en retractant de bonne foy, ce en quoy nous pouvons nous estre trompés. Or ce dernier parti n'est pas
 moins

moins louable que le premier ; quelque contraire qu'il soit aux mouvements de l'amour propre. Je ne sçay même, si la docilité en ce dernier cas, ne seroit pas plus digne d'un esprit & d'un cœur de bonne trempe, que ne le seroit la fermeté au premier cas, quoy que celle ci eût aussi son mérite devant les hommes.

Pour revenir maintenant à mes scrupules, puisque je n'ay pu obtenir les éclaircissèmens que j'ay demandés, de la maniere qui m'avoit paru la plus sûre, & la moins sujette aux erreurs de fait, permettez moy de vous les proposer, sur les impressions, qui me sont demeurées de vostre Sermon, en me réservant le droit d'imputer les erreurs de fait, si j'y tombe, au refus qui m'a été fait, de donner les choses par écrit. Ce qui me paroît toujours, le plus seur, nonobstant la Morale Pratique de nostre Compagnie, qui n'est nullement dans le cas de la Discipline, parce que *verba volant, scripta manent*. Je vous avoüeray que l'impression, qui m'étoit demeurée, alloit un peu plus loin que la proposition à laquelle vous vous estes réduit dans vostre éclaircissement, & que cela venoit, peut estre, de ce que j'y avois joint deux choses, qui ont une très grande liaison l'une à l'autre. La premiere est, ce que vous avoüez d'avoir dit, *qu'une preuve forte vaut mieux que trente foibles*. Je voudrois avoir ici vos propres expressions pour les rapporter au pied de la lettre : Contentez vous s'il vous plait de ce que ma memoire peut fournir. La seconde est l'énumération que vous fites de certains passages, qui ne se trouvent pas, ou qui se trouvent autrement, que dans nos traductions, en certains Manuscrits, sur quoy vous dites, s'il m'en souvient exactement, que vous ne vous en serviez pas, parce qu'ils sont contestez. Voici mes scrupules sur ces deux points, & en quoy nous sommes dans des principes differens. 1°. Quand la proportion qui met en parallèle la force & la foiblesse des preu-

preuves seroit soutenable dans le particulier, je la croirois très contraire à l'édification publique d'un troupeau, composé, pour la plus part, de personnes peu intelligentes & très susceptibles d'impressions sinistres contre l'autorité des Saintes Ecritures. Les preuves dont nous nous servons pour prouver la Divinité de Jesus Christ sont ou doivent estre tirées de ces Saintes Ecritures. Vous en faites deux Categories, dez que vous les distinguez en fortes & en foibles. Cela seul me paroît d'une très dangereuse conséquence. Et je suis persuadé, que vous vous estes beaucoup mépris, en donnant lieu, dans un Sermon, à une distinction de cette nature. Mais ce n'est pas tout, j'ose soutenir, que vostre proposition est doublement fausse. 1. Etant considérée par rapport au sujet dont il s'agit, il est absolument faux qu'il y puisse avoir des preuves foibles, entre celles que l'on tire de l'Ecriture, parce que l'Inspiration Divine dont nous convenons sans doute vous & moy, leur donne une force invincible aux unes & aux autres, quelles qu'elles soyent. On ne peut admettre l'idée de la foiblesse dans ces sortes de preuves sans détruire celle de l'Inspiration. Voyez vous même par là, jusqu'où meneroit vostre hypothese. 2. Il est aussi très faux, par les règles de proportion, de poids, & de mesure, que trente preuves foibles ne soyent ou ne puissent estre beaucoup plus fortes, qu'une seule preuve forte; Cela dépend tout des divers degrés de force ou de foiblesse; Et il faudroit qu'une preuve fût bien foible, si trente ne pouvoient pas équipoller à une seule. J'aurois autant dire, qu'un Louïs d'or ou un ducat, du meilleur alloi, vaut mieux, que trente Louïs d'or ou ducats de bas alloi; cette comparaison vous fera sentir, si je ne me trompe, combien vostre proposition est fausse en elle même & independamment de son sujet, qui la rend encore infiniment plus fausse. Je ne crois pas que vous voulussiez contester, qu'on ne puisse dire des preuves, par rap-

B

port

port au degré de leur force, ou de leur foiblesse, ce qu'on peut dire de l'or, par rapport à son alloi; je ne crois pas aussi que vous voulussiez réduire à rien la foiblesse des trente preuves, que vous mettés en parallele avec une feule, parce qu'en ce cas là vostre proposition se trouveroit indigne de vous & de la gravité de la chaire, elle deviendroit une pure pagnoterie, ce seroit dire, qu'un vaut mieux que rien, ou que trente riens.

2. Pour ce qui regarde l'énumération, que vous fîtes de certains passages très importants, qui ne se trouvent pas en quelques anciens manuscrits, je ne prétens nullement contester les faits; Mais j'avotie, que je fus bien surpris de vous entendre porter de telles observations critiques dans un Sermon, parce que je crois de bonne foy, qu'il y a des regles de prudence Chretienne, qui nous defendent de porter ces fortes d'observations en chaire devant un grand peuple, à qui elles pourroient tourner en scandale. Je n'en scaurois comprendre le *cui bono*. Et je crois qu'il vous seroit difficile à vous même de le designer, par rapport à l'edification publique. Vous nous dites sur ce sujet, si ma memoire ne me trompe, que vous étiez obligé de reconnoitre avec candeur, que tels ou tels passages ne se trouvent pas dans quelques anciens manuscrits. J'avotie que je ne sens aucunement cette obligation, quoy que j'aime la Candeur & la sincerité, autant qu'un autre; ces vertus ne nous obligent pas de dire devant tout un peuple des choses capables d'ébranler la foy de plusieurs, en jettant dans leur esprit des doutes sur la validité des passages, dont nous nous servons ordinairement pour la confirmer, & auxquels je ne crois pas que nous devons renoncer, par ce qu'ils manquent, ou qu'ils ne se trouvent pas tout entiers dans certains manuscrits. Tout ce qu'on pourroit faire, en disputant tête à tête contre un, ou contre quelques Sociniens, seroit, de leur dire, qu'on veut bien mettre à part ces temoignages, puis-
qu'ils

qu'ils les contestent, sous le prétexte, dont il s'agit. Mais ne vouloir pas s'en servir en chaire, & leur donner en quelque maniere l'exclusion, lors qu'il s'agit d'établir la doctrine qu'ils prouvent; c'est si je ne me trompe, porter la complaisance trop loin d'un coté: C'est blamer indirectement, de l'autre, la conduite des Ministres de l'Evangile, qui, sans avoir égard à ce qui manque, ou à ce qui se trouve autrement dans quelques anciens manuscrits, se servent de ces passages, pour prouver la Doctrine, sur la foy des Traductions reçues & des Originaux sur lesquels elles ont été faites. C'est même dépouiller en quelque maniere le peuple Chretien des principaux soutiens de la foy, & luy rendre suspects tous les temoignages de l'Ecriture. Encore si vous aviez ajouté quelques mots pour prévenir ce mal, en montrant que ce qui manque dans quelques manuscrits, ne sauroit détruire ni l'autorité, ni la verité, ni la force, des preuves, ou des temoignages, qui y ont été omis, vous auriez pu facilement prévenir les sinistres impressions, que ces sortes d'observations peuvent faire, lors qu'on les donne toutes nues, & destituées de leurs correctif. Mais il ne me souvient pas de vous avoir oui ajouter le moindre mot qui puisse servir de bâme à la playe, quoy que vous soyéz trop habile homme pour ne pas sçavoir qu'on peut guerir ce mal, par un grand nombre de bons remèdes. Prenons, je vous prie, pour exemple le célèbre passage du Chap. 3. de la 1. a Timoth. v. 26. dont vous faites mention dans vostre Sermon, en le mettant sous la categorie des passages contestés. Il y a un manuscrit, dans lequel le mot de DIEU ne se trouve point devant *manifesté en chair*, cela peut estre arrivé par un oubli de l'écrivain, cela peut estre arrivé, parce que ce mot ayant été écrit par un simple *Tbêta* avec une abreviation cette lettre aura été effacée *lapsu temporis*, cela peut estre arrivé par la mauvaise foy d'un Copiste. etc: Car je n'ay pas le ma-

manuscrit entre les mains, pour en faire une critique exacte. Mais supposons plus qu'on ne peut supposer, que ce manuscrit fût le propre original, autographe de St. Paul & que le mot de θεός y eût été oublié, je ne ferois pas difficulté de dire, qu'il étoit demeuré au bout de la plume du St. Apotre, & qu'il faut nécessairement le suppléer, selon toutes les loix de la Grammaire, qui requierent un Nominatif qui se rapporte à ἐφάβη auquel on ne scauroit en assortir aucun autre que θεός je pourrois le demontrer par des raisons très solides, mais la chose iroit trop loin.

J'espère Monsieur, que vous conviendrez après ces observations générales, que mes scrupules ne sont pas tout à fait sans fondement, & que je trouveray quand il le faudra des raisons suffisantes, pour justifier la conduite, que j'ay tenue en vous demandant des éclaircissements, que vous auriez pû m'accorder, sans qu'il y allât du vostre & qui auroyent du m'estre donnés aux termes de ma demande qui sont tres justes & tres raisonnables & non pas selon les loix de vostre bon plaisir. Il s'agit comme vous voyés de conserver à l'Ecriture son autorité, & aux témoignages, que nous en tirons, leur force & leur énergie, il s'agit d'empêcher que le troupeau sur lequel Dieu nous a établis l'un & l'autre pour Pasteurs & pour Guetes ne reçoive aucune impression, qui puisse ébranler la foy d'aucun de ses membres. S'il m'étoit arrivé d'avancer quelque chose, qui selon vous, eût pu produire ce mauvais effet, vous seriez en droit de m'en demander l'éclaircissement, j'ay le même droit sur vous, que vous avés sur moy, & que nous avons tous les uns sur les autres. Les loix de la Vigilance pastorale nous en font un devoir indispensable. C'est ce qui fit Mecredy dernier, que je ne fus pas édifié de la retraite de l'un de nos très honorés Collegues, ni de la fluxion, dont il prétexta sa précipitation à sortir de la Compagnie, après en avoir
luy

luy même prolongé la séance de plusieurs minutes, qui auroient pu estre mieux employées. Les interets de la verité & de l'edification du troupeau, que nous servons, auroient du l'arrêter, ce me semble. Mais chacun est homme de bien & fidelle Pasteur à sa manière. Je ne sçay si vous aurés crû, ou si vous croyés encore, que celle dont vous vous prites à me donner les éclaircissemens, que je demandois sur la difference de nos principes, ait du me satisfaire. Mais je ne prens pas ainsi une chose pour l'autre. Vous prétendites que je devois me contenter de ce que vous declarâtes n'avoir ni lu ni entendu mes Sermons, parce qu'il en resulte, ce semble, que ne les ayant ni lus ni entendus vous ne pouvés pas avoir eu intention de les refuter. Il pourroit être néanmoins que vous en auriez oui faire quelque mention, sans les avoir ni lus ni entendus. Qu'oy qu'il en soit j'étois fondé à croire, que vous ayant été remis entre les mains, depuis douze ou quinze jours, en plein Commissariat, pour les examiner, il n'avoit tenu qu'à vous de les lire & qu'en étant même chargé, vous aviés du le faire ; je n'étois pas obligé de deviner ce qui s'étoit passé entre vous & Mr. De Beaufobre *sum Davus non Oedipus*. Mais laissons là ce petit incident & venons au fond de la question. Nous sommes vous & moy dans des principes differens sur le nombre, & sur la force des preuves & des temoignages, qui établissent la Divinité de Jesus Christ. Cette difference peut avoir été sentie & remarquée par tous ceux qui nous ont entendus precher, dans ces dernieres conjonctures ; ou du moins par tous ceux qui écoutent nos Sermons avec tant soit peu d'intelligence & de discernement. Je vous entens moy même avancer dans un Sermon, des choses directement contraires à celles que j'avois taché d'établir dans un ou divers Sermons, & qui me paroissent d'une Souveraine importance dans la Religion. En faloit il davantage pour m'imposer la necessité

indispensable de venir aux éclaircissements avec vous, dans la vue de nous mettre, s'il est possible, sur le pié de precher d'une maniere uniforme, dans un même troupeau, & dans les mêmes auditoires ? Vous n'aviés pas lu mes Sermons, dites vous. Je vous en croy sur vostre parole, d'autant plus qu'il seroit difficile, qu'un homme de vostre élévation d'esprit trouvat quelque chose dans mes Sermons, capable d'exciter tant soit peu sa curiosité. Mais lus ou non lus il faudra toujours revenir au point capital & essentiel, qui est de sçavoir lequel c'est de nous deux qui doit ou se taire ou s'accommoder aux principes de son Compagnon sur le sujet dont il s'agit.

Vos principes sont, si on en peut juger par les choses que vous avés avancées dans vostre Sermon, qu'il ne faut se servir pour établir la Divinité de Jesus Christ, que d'un certain nombre de preuves, qui seroyent bien tôt comtées sur les doits, s'il n'y en avoit pas d'autres, que celles dont vous avés fait le dénombrement, en mettant à quartier celles qui sont contestées & celles que vous trouverés bon de mettre dans la categorie des foibles. Mes principes sont tout au contraire, qu'il y a une infinité de preuves de la Divinité de Jesus Christ dans les livres du Vieux & du Nouveau Testament ; que ces preuves sont toutes fortes & convaincantes ; Que nous devons nous en servir pour la confirmation de nostre foy & de celle de nos peuples & que nonobstant la varieté des leçons, & les omissions de quelque manuscrits, nous devons tenir pour certaines & valides toutes celles, que nos peuples peuvent trouver dans les Traductions authentiques, qu'ils ont entre les mains. J'avoué de bonne foy que je n'ay pas traité ce dernier point dans mes Sermons, par ce que vous ne m'aviés pas encore mis dans la necessité de porter cette critique sur nos chaires. Mais pour le reste vous n'aurez qu'à lire les quatre Sermons dont vous devez estre l'un des Examineurs lors que vous
aurez

aurez trouvé le loisir de faire cette lecture & cet examen ; Vous y verrez facilement, que je suis tout rempli de ces principes. Et il faut bien que je le sois, puis que je n'ay pas fait difficulté d'avancer, au commencement de l'application des quatre Sermons, que les temoignages de la Divinité de Jesus Christ & les documens qui ont établi à ce Fils éternel de Dieu les augustes titres & les magnifiques idées sous les quelles il s'est fait connoitre, peuvent estre produits *non par petit nombre, mais par centaines & par milliers.*

Le temps nous apprendra comment nous soutiendrons nostre these de part & d'autre, si nous demeurons dans ces principes differens. Je croi pouvoir me mettre en attendant en possession de ce préjugé favorable, que mes principes bien établis ne peuvent que confirmer la foy de ceux, qui les admettent selon toute la proportion du nombre des preuves que je pourray joindre à celles que vous admettez. Aulieu que les vostres ne peuvent qu'énervier la foy de ceux qui les recevront, de toute la proportion du nombre des preuves que vous ne voulez pas admettre. Cela peut estre démontré Mathématiquement. Et si vous voulez, que je vous donne ici un petit échantillon de la manière, dont je multiplie suivant mes principes, & dont vous diminués suivant les vostres, les preuves de la Divinité de Jesus Christ, je vous en citeray pour exemple, l'un des passages que vous avés admis & rangé dans la Catégorie des preuves fortes, nonobstant les cavillations des Sociniens. C'est celuy du Chap. 8. de l'Ev. selon St. Jean au verset 58. *Amen, Amen, je vous dis avant qu' Abraham fut, je suis.* Vous n'y avés marqué qu'une preuve dans vostre Sermon. Et moy en expliquant ce même passage dans un de mes Sermons, j'y en ay marqué trois, qui sont deux de plus. L'une qui resulte de *l'Amen, Amen*, l'autre qui resulte du choix de cette expression *je suis* au lieu du *j'étois* qui
fem-

semble devoir estre préféré, selon les regles ordinaires du langage. Je vous laisse la liberté de dire, que vous ne sentés pas la force de ces deux preuves, pourveu que vous me permettiés de vous dire, comme il est vray, que bien que celles que vous admettez me paroisse très forte & bien convaincante, je trouve néanmoins quelque degré de force de plus dans les deux autres, d'autant plus, que celle que vous admettés ne pourroit pas servir contre l'Arianisme, toute convaincante qu'elle est contre le Socinianisme. Au lieu que les deux autres portent coup, aussi bien contre les Ariens, que contre les Sociniens. Je ne puis que vous laisser vostre gout & vostre sentiment, tel qu'il vous plait de l'avoir. Trouvez bon seulement, que je me serve de mon gout, & que je suive mon sentiment. Or comme je crois pouvoir estre mis au rang des hommes qui raisonnent, & non pas des bêtes sans raison, je croi me pouvoir mettre en parallele avec vous, qui n'êtes aussi qu'un homme sauf les degrés de superiorité d'esprit & de science, que vous pouvés avoir sur moy. Ils ne scauroyent empêcher qu'il n'y ait, ou qu'il ne puisse y avoir une infinité d'hommes Chrétiens, qui ayant les mêmes dispositions de gout & de sentiment que moy, trouveront les mêmes degrés de force, que je trouve dans les deux preuves, que vous aurés negligées, ou passées comme foibles. Je ne prétens aucunement vous faire une affaire de ce que n'ayant pas le gout & les sentimens disposés comme les miens, vous avés passé sous silence les deux preuves que j'ay marquées. Mais si vous les aviés mises nommément dans la categorie des preuves foibles, ou que vous estimés telles, je croirois estre en droit de m'en plaindre & de regarder ce procedé comme directement contraire aux interets de l'edification publique & par consequent aux regles de vostre devoir. Ma raison est qu'il m'est permis à moy de faire valoir, dans toute la force que j'y trouve pour
la

la confirmation de ma foy les preuves, qui peuvent faire la même impression sur l'esprit & sur le cœur des autres, pour la confirmation de leur foy, par rapport à la Divinité éternelle du Fils, ou à quelqu'autre dogme Orthodoxe que ce soit ; Et qu'il vous doit être défendu à vous, de chercher à les invalider ou à affoiblir ces mêmes preuves, quoy qu'elles ne fassent pas la même impression sur votre cœur & sur vostre esprit, ni sur l'esprit & sur le cœur de ceux, qui sont dans des dispositions semblables aux vostres. J'espère, que vous sentirés assez de vous même les raisons de la différence, sans qu'il soit nécessaire, que je m'étende à les déduire. Je finirois cette longue lettre, & je croirois en avoir assez dit, pour vous faire voir, ou du moins pour faire voir à toute personne non prévenue, que je ne suis pas homme à prendre la chevre sans raison, ni mal à propos, sur un sujet aussi important, que celui dont il s'agit. Mais il me reste encore un point à vous représenter, qui merite quelque attention, si je ne me trompe. Je scay qu'on me fait passer pour un homme fort emporté, qui pousse d'abord les choses aux extremités ; Et j'en pourrois donner de bonnes preuves. J'ay aussi quelque lieu de croire, que quelqu'un s'est oublié, dans la conjoncture présente, jusqu'au point de parler de moy, comme d'un brouillon, qui trouble la paix de l'Eglise en critiquant les Sermons. Et je laisse au jugement de Dieu & de vostre conscience à décider, si sur la fin du même Sermon, dont il s'agit, vous ne m'avez pas cru dans le cas de ceux, qui, selon vous, manquent de douceur ou de charité envers les Sociniens, ou tels autres, que vous voudriés faire traiter avec plus de support : quoy qu'il en soit, je crois être obligé avant de finir, de vous édifier sur les raisons de ma conduite, par deux remarques, auxquelles je vous prie de vouloir donner un moment de vostre attention. Premièrement donc, je vous diray tres sincèrement, que bien loin d'a-

C

voir

voir quelque reproche à me faire, d'avoir porté trop loin mes foibles efforts contre le Socinianisme, ou d'avoir manqué de support de charité ou de retenue, à l'égard des personnes soupçonnées d'estre de cette malheureuse Secte, ou d'en estre clandestinement les auteurs ou les promoteurs, j'ay un très pesant fardeau sur la conscience, & une très grande angoisse de cœur pour avoir porté, jusques ici, mon support & ma retenue à l'égard de ces derniers, peut estre plus loin, que je n'aurois du & que je ne devois encore. Jugés en vous même, par un exemple particulier, auquel j'en pourrois ajouter divers autres. Il m'a été rapporté, que trois François bien connus, que je ne designeray que sous cette idée générale, mangeant ici avec un Gentil-homme Polonois, Socinien déclaré, burent trois fois *ad bonam confraternitatem*. Je pourrois les déferer en designant le temps, le lieu, les circonstances; cependant je garde le silence. Peut on m'accuser de manquer de support, de charité & de retenue? 2. Je vous diray encore par rapport au Socinianisme ou au Systeme de cette Secte, qu'en tout ce qui luy est particulier, je le regarde, comme un Anti-Christianisme, & un renversement de l'Evangile, beaucoup plus dangereux, que celui de l'Eglise Romaine, sur tout dans ce pais, où nous avons plus à nous defendre contre le poison de l'un, que contre la cruauté de l'autre. J'ajouteray que suivant mes principes, je croi devoir mettre en parallele le Socinianisme avec le Judaïsme & le Mahometisme, avec lesquels je suis persuadé qu'il à plus de conformité, qu'avec le droit & vray Christianisme. Et en effet un exemple tout récent peut faire voir, que l'un est le grand chemin, qui mene aux deux autres. Un nommé d'Antan, dont vous avés sans doute oui parler, apres avoir fait ici profession ouverte du Socinianisme, est allé se faire Juif à Amsterdam, & il a écrit une lettre à une personne de cette ville, que j'ay lue, par laquelle il paroît, qu'il est en chemin pour
Con-

Constantinople, où il y à une grande apparence, qu'il se fera Mahometan. En quoy il ne fera, que suivre le but naturel, & aller au but, où menent les principes du Socinianisme. Comparez maintenant le peu que je fais d'efforts contre les Sociniens & contre le Socinianisme, avec ce que je devrois faire, suivant les documents, que j'ay contre les uns, & l'horreur que mes principes me doivent inspirer contre la Secte même. Vous trouverez je m'assure, pour peu que vous soyés d'humeur à me rendre justice, que ce que je fais est beaucoup au dessous de ce que je devrois faire, & que si j'ay quelque angoisse de cœur ou quelque trouble de conscience à digerer à cet égard, il doit plutot venir d'un trop grand excès de retenue & de menagement, que d'aucun défaut de charité & de support. Je crains beaucoup, d'avoir porté celuy ci trop loin devant Dieu, dont j'ay l'honneur d'estre l'un des moindres Ministres, & auquel j'auray à en demander grace devant le tribunal, où nous aurons tous à luy rendre compte de la fidélité de nostre Ministère.

Permettez moy de vous faire encore un point particulier qui regarde l'écrit que je lus devant vous Mecredy dernier dans nostre Consistoire. Vous trouverez dans le premier Article, que j'y ay affecté de vous donner les éloges qui vous sont dus, sur la maniere dont vous réfutâtes, les interpretations ou gloses des Sociniens, sur quelques passages. Ce n'est pas la premiere fois, que j'ay rendu justice à vos talens lorsque l'occasion s'en est présentée, non seulement dans le particulier, mais même dans mes Sermons, entre lesquels je me souviens de celuy du premier Dimanche de Septembre passé, jour de Cene, auquel nous preachâmes l'un & l'autre à la Frederic-Stadt, vous le matin, & moy l'après midy; quoy qu'il n'y eût rien d'écrit dans mon Sermon, sur ce que vous avies preaché le matin, je ne laissay pas, de faire sentir au troupeau, avec éloge

pour vous, la force des choses, que vous leur aviez dites & leur conformité avec celles, que je disois. Je ne manque jamais de faire cet honneur à mes Collegues, lorsque la chose se presente naturellement ; n'étant pas d'humeur à donner des éloges ridicules, ou interessés sur l'éloquence de l'un, ou sur quelque autre talent de l'autre, d'une maniere affectée, & qui puisse sentir la flaterie ou la partialité. C'est ainsi que dans les quatre Sermons, qui sont, ou qui doivent passer entre vos mains, vous trouverés, que j'ay taché de renouveler l'impression d'une remarque faite par Mr. de Beausobre, dans un Sermon, que je luy avois oui prononcer peu auparavant. Et je puis bien vous asseurer, que je trouve autant de plaisir & de satisfaction en cela, lorsque les occasions m'en sont presentées, comme j'ay de la douleur & du chagrin, lorsque je me trouve réduit à tenir une conduite directement opposée, dans les conjonctures, où les regles de mon devoir m'en font une nécessité indispensable. Je n'oserois me refuser à ce devoir, parce que je regarde ces conjonctures, comme une vocation de la Providence à laquelle nous sommes obligés d'obeir, lors qu'elle nous est adressée. Ce n'est pas d'aujourd'hui, que je suis dans ce sentiment & dans ces principes. Je les avois prêchés le même jour à la Ville Neuve, lorsque j'entendis vostre Sermon, & c'est une des fortes raisons, qui ont concouru à me faire prendre le parti, que j'ay pris dans cette affaire. Pour conclusion, je puis vous asseurer, qu'il me sera toujours doux & agréable de voir regner entre nous un bon concert d'amitié fraternelle, & un même but de procurer l'edification publique. Si mes principes s'y trouvent contraires, je les abandonneray de bon cœur, dez qu'on m'aura dit, en quoy, & comment. Vous estes en plein droit de m'en donner vos avis, en répondant à cette lettre, pour peu que vous la trouviés digne de vos réflexions, & d'une réponse, dont je puisse avoir lieu d'estre satisfait.

fait. J'en garde par devers moy la minute qui me va donner plus de peine à transcrire, qu'elle ne m'en à donné à l'écrire. J'aurois souhaitté, que les éclaircissemens que je demande se fussent donnéz à l'amiable entre nous, sans aller jusqu'aux oreilles des Puissances. Mais il m'est revenu confusement que quelqu'un leur en à dit quelque chose, en me prêtant la charité, de me représenter comme un brouillon, qui trouble l'Eglise, en critiquant les Sermons. Cela me met dans la necessité de vous prier de remettre cette copie entre les mains de leurs Excellences, lors que vous en aurés fait l'usage que vous jugerés à propos d'en faire préalablement, afin qu'elles puissent voir en quoy consiste ma Critique, & quels sont les puiffans motifs qui m'ont mis dans la necessité de critiquer des Sermons. Je suis

Monfieur & très honoré Frère,

Votre très humble & très
obeissant Serviteur,

Dartis.

P. S. Si vous voulés avoir la bonté de donner vos éclaircissemens sur mes scrupules, je vous prie que ce soit par écrit, afin que je puisse les examiner avec toute l'attention possible, je conteray pour non venus tous ceux qui ne seront pas de cette espee.
Ce I. Novembre 1712.

Réponse de Monsieur Lenfant à
la précédente, avec quelques additions
au bas de la page, qu'on y a faites en la mettant
sous la presse.

Monsieur & très honoré Frère
en Jesus Christ.

JAi receu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, en date du premier de Novembre. Vous y avez joint l'écrit, que vous leutes à la Compagnie du Consistoire, en ma présence, le 26. d'Octobre. A l'égard de cet écrit, je me tiens à la déclaration, que je vous ai faite dans la Compagnie, & je n'ai rien à y ajouter, si non que je n'ai pas encore vos Sermons, & que ne les ayant pas lus, je ne sçauois ni nier, ni affirmer, que je les aye entendus, jusqu'à ce qu'ils ayent passé sous mes yeux.

Je viens présentement à votre lettre, & j'aurai l'honneur d'y répondre, autant que je pourrai, article par article. Vous commencez par justifier le procédé, (a) que vous avez cru devoir tenir à mon égard, au sujet des scrupules, que mon Sermon vous a fait naître. Je vous déclare, que, quoique je ne le trouve pas régulier, sur tout par rapport à l'édification publique, dont vous parlez, ni par conséquent conforme au précepte de Jesus Christ. Matth. XVIII. 15. 16. 17. que vous avez allégué dans vôtres lettre, je vous déclare, disje, que je ne

me

(a) Mr. Dartis vint me proposer ses scrupules en pleine Compagnie, sans m'en avoir parlé en particulier.

me plains point de ce procédé, que j'en suis bien content, & que je souhaitte, que vous ayez lieu d'en être aussi content que moi.

Passons à vos scrupules, qu'il est juste de lever autant qu'il se peut, & à cause de *l'importance de la matiere*, & par la considération de votre Caractère. Ma proposition, qui ne se trouve pas écrite dans mon Sermon, mais que j'ai avancée en public, & que je soutiens véritable & nécessaire à observer, est, que quand il s'agit d'une vérité importante, *il vaut mieux n'employer pour l'établir, qu'une seule preuve, qui soit solide & décisive, que d'en employer trente qui ne prouvent rien, ou qui ne prouvent que foiblement.* Vous avez crû, Monsieur, qu'en avançant cette proposition, j'avois eu intention de vous réfuter. Je vous ai protesté que non, & je vous le proteste encore. (a) Mais si vous n'êtes pas content de cette déclaration, souffrez, Monsieur, qu'à mon tour je vous demande un éclaircissement. Vous seroit il arrivé, en voulant établir la Divinité de Jesus Christ, d'employer trente preuves, qui ne prouvent rien, ou qui ne prouvent que foiblement? Si cela est, je n'en sçai rien, c'est votre affaire, & si en avançant une proposition aussi véritable que la mienne, il se trouve, que je vous ai réfuté, c'est un malheur, qui n'est pas arrivé par ma faute. Encore un petit mot d'éclaircissement, je vous prie. En alleguant, pour montrer la Divinité de Jesus Christ trente arguments, qui ne prouvent rien, ou qui ne prouvent que foiblement, vous seroit il arrivé d'omettre les preuves décisives

(a) Il est constant, que je n'avois ni lu ni entendu le Sermon de Mr. Dartis, & que je n'en avois pas même oui parler. Mais il n'est pas moins certain que j'ai souvent entendu alleguer en chaire des preuves de la Divinité de Jesus Christ, ou si fausses, ou si foibles, qu'elles seroient plus propres à rendre le monde Socinien, qu'à convaincre des Sociniens. On peut mettre dans ce rang la preuve, que Mr. Dartis prétend tirer d' *Amen, Amen.*

ves de cette vérité ? Je n'en sçai rien & même je ne veux pas le croire : Mais si ce malheur vous étoit arrivé, & que j'eusse un conseil à vous donner, ce seroit de le reparer, en vous tenant une autre fois aux preuves essentielles & décisives, & en omettant les *trente preuves, qui ne prouvent rien ou qui ne prouvent que foiblement.*

Mais par vôtre lettre je vois, que vous n'approuvez pas ma maxime, & que même vous la combattez, il faut examiner vos raisons. Vous dites, Monsieur, 1. *Que quand même la proposition ou la maxime, qui s'en tient aux preuves essentielles d'une vérité, & qui n'infilt pas sur trente preuves fausses ou foibles, seroit véritable, elle ne seroit pas de l'édification publique.* Et moi je vous soutiens, Monsieur, que quand il se répand dans le public des soupçons & des rumeurs contre l'Orthodoxie d'un Ministre de l'Évangile, & que ces soupçons là ne peuvent être fondés, que sur ce qu'il omet de certaines preuves, dont d'autres se servent, & qu'il ne croit pas solides, il est obligé, pour *l'édification publique*, d'éclaircir le monde, & de faire voir, que les soupçons sont mal fondés. Je vais plus loin, & j'ose bien dire, que la Religion & l'Eglise de Jesus Christ étant fondée sur la vérité, il est contre *l'édification publique*, d'alléguer, pour prouver une vérité Evangelique, un argument, qui ne la prouve pas, ou qu'on ne croit pas qui la prouve ; & à l'égard des preuves, que l'on croit foibles, il est aussi contre *l'édification publique*, de les mettre dans le même rang que les preuves essentielles & décisives.

2. Vous dites, que la maxime est non seulement contraire à *l'édification publique* mais qu'elle est fausse, parce qu'étant considérée par rapport au sujet dont il s'agit, il est absolument faux, qu'il y puisse avoir des preuves foibles, entre celles que l'on tire de l'Écriture, parce que l'Inspiration Divine leur donne une force invincible aux unes & aux autres quelles qu'elles soient.

soient. Je vous supplie au nom de Dieu, Monsieur & très honoré Frère, de bien examiner, encore une fois, vôtre propre raisonnement. (a) Il arrive quelque fois aux plus habiles gens, & aux plus excellents esprits, de se laisser tellement séduire, par leur propre persuasion, qu'ils s'écartent des règles du raisonnement, & de la Dialectique la plus connue. Je croi qu'il n'y a aucune différence, entre le sujet, dont il s'agit ici, c'est à dire, la Divinité de Jesus Christ, & les autres vérités Capitales de l'Evangile, comme par exemple, l'Humanité de Jesus Christ, sa Satisfaction, son Incarnation, sa Résurrection, son Ascension dans le ciel &c. quant à la maniere de prouver ces vérités: Comme elles ne sont pas du ressort de la raison humaine, & qu'elles ne sont connues, que par la Révélation, pour les prouver, il faut alléguer des passages de l'Ecriture Sainte. Mais croyez vous, Monsieur, qu'il soit impossible, que quelcun allégué, pour prouver quelcune de ces vérités, des passages, qui ne la prouvent point, ou qui ne la prouvent que foiblement? Je ne crois pas que vous voulussiez le dire, & s'il étoit nécessaire pour l'éducation publique, je m'engagerois bien à faire un livre *in folio*, où je montrerois, clair comme le jour, qu'il n'y a aucune vérité de l'Evangile, qui n'ait été prouvée par des passages de l'Ecriture, qui ne la prouvent point, ou qui ne la prouvent que

D

foi-

(a) C'est ici un Sophisme qu'on appelle en Logique, *Ignoratio Elenchi*, l'ignorance de ce qui est en question. L'Inspiration Divine donne la certitude à une vérité, & l'insaisissabilité aux Ecrivains sacrés, mais elle ne donne point de poids à une raison, qui n'en a point en elle même, par rapport à une certaine vérité, parce que le poids d'une raison vient de sa propre force, indépendamment de l'Inspiration. Si un Catholique Romain, par exemple, vouloit prouver à Mr. Dartis l'efficacité & la nécessité du Baptême, par ces paroles de Jesus Christ; *Si l'on n'est pas né d'eau & d'esprit, on ne peut entrer dans le Royaume des Cieux*; & que Mr. Dartis lui fit voir, que c'est une mauvaise preuve, parce qu'il s'agit là, de toute autre chose, que du Baptême, seroit il bien content que son adversaire lui repartiit. Il faut bien que ce soit une bonne preuve, parce que cela est inspiré. Je suis bien assuré, qu'il en riroit, ou qu'il s'en facherait.

foiblement. S'enfuit il de là, que l'Écriture Sainte n'est pas inspirée ? Le mauvais choix qu'un Docteur fait des passages de l'Écriture, pour prouver certaines veritez, détruit il l'Inspiration Divine ? Non ; Il prouve seulement, que celui, qui fait un mauvais choix des preuves ou des passages, n'est pas inspiré lui même. Le défaut, où il tombe à cet égard, c'est d'employer, pour prouver telle ou telle vérité, un passage, que le St. Esprit a dicté, pour en prouver une autre. Si vôtre hypothèse subsistoit, qu'il n'y à point de choix à faire entre les preuves tirées des passages de l'Écriture, cette hypothèse nous meneroit beaucoup plus loin, que vous ne croyez, que la mienne peut mener.

La plupart des Controverses, qui sont entre les Chrétiens, roulent sur le sens des passages de l'Écriture, & un parti dit tous les jours à l'autre, la preuve que vous tirez d'un tel passage est foible, elle est douteuse, elle n'est pas bonne. Croyez vous, Monsieur, que les deux partis veuillent attaquer par là l'Inspiration de l'Écriture ? Vous ne le croyez pas assurément. Ils ne s'attaquent mutuellement que sur le choix des passages. Par exemple, presque tous les Theologiens allèguent, pour prouver la *Coëssentialité* du Verbe, ces paroles du Chap. X. v. 30. de l'Évangile selon St. Jean, *Moi & le Père sommes un*, & ces autres du Chap. V. v. 7. de la première Epître de St. Jean, *Il y en à trois, qui rendent témoignage dans le Ciel, le Père, la Parole & le S. Esprit, & ces trois là sont un*. Cependant Calvin, dans son Commentaire François sur ces passages, n'a pas jugé, qu'ils prouvassent la *Coëssentialité* des personnes, mais bien leur Unité de consentement & de témoignage. Voici les paroles de ce bien heureux Réformateur, sur l'un & l'autre de ces passages.

Sur Jean. X. v. 30. *Moi & le Père sommes un*,
Les Docteurs anciens ont grandement abusé de ce passage, pour
prou-

prouver que Jesus Christ est d'une mesme essence avec son Pere : car nostre Seigneur Jesus ne dispute point yci de l'unité de la substance, mais de l'accord ou consentement, que il ha avec son Pere: asçavoir que tout ce qu'il fait, sera confirmé par la vertu de son Pere.

Sur 1. Jean. V. 7. Or quand il dit que ces trois sont un, cela ne se rapporte point à l'essence, mais plutoſt au consentement. Comme s'il disoit, que le Pere & sa parole éternelle & l'Esprit, comme par une harmonie accordante approuvent & donnent témoignage de Christ. Pourtant aussi aucuns Livres Grecs ont, & ces trois sont un. Mais quand bien on lira, comme les autres ont, Ces trois sont un, il n'y à point de doute toutesfois que le Pere, la Parole & l'Esprit ne soyent dits estre un, en mesme signification qu'il est dit ci après, que l'Esprit, l'eau, & le sang sont un.

On peut joindre à ces passages un autre de Calvin dans sa Briève admonition aux freres de Pologne. (*) Fay bien admonesté quelque part, & mesmes je l'ai si souvent redit, que ce que Christ dit de soy en l'Evangile selon Sainct Jean, (a) ne doit estre attribué à part, ni à sa nature divine, ni à l'humaine non plus, mais qu'il le faut rapporter à sa personne, selon la charge que le Pere lui avoit imposée. Par ainsi quand il dit, qu'il est un avec le Pere, il à bien pensé à autre chose, qu'à nous attirer à quelque speculation nûe de son essence secrette, veu que plutoſt ils argumentent par la fin ainsi, c'est que nous serons un avec le Pere, puisque le Pere réside en luy. Et là dessus je suis content de reciter ce que j'en ai escrit d'autres fois.

Vous ne croyez pas sans doute pour cela que Calvin, en traitant cette preuve de foible, ait voulu contester, ni la Coëssentialité des personnes, ni l'Inspiration de la Ste. Ecriture.

D 2

Mais

(*) Opuscules de J. Calvin, p. 2293, 2294. Edit. Genev. 1611. fol.

Mais voici apparemment ce que vous avez entendu. C'est que quand il est clair, que le St. Esprit a employé, pour établir une vérité, plusieurs raisons ou plusieurs passages, un Ministre de l'Evangile doit les employer aussi, & n'en doit rejeter aucun, parce que, quoi qu'ils puissent avoir différents degrez de force, ils ont chacun leur poids & leur valeur, & tous ensemble, plus que séparément. Si c'est là votre sentiment, j'en suis bien aise; c'est aussi le mien. Mais quand il n'est pas clair & certain, que le but de plusieurs passages soit de prouver une vérité, & qu'il est clair, au contraire, que le but d'un, de deux, de trois, de quatre est d'établir cette même vérité, il faut employer le clair & le certain, fût il unique, & laisser les passages incertains, fussent ils trente.

C'est là, Monsieur, ce que j'entends par des preuves foibles, & je crois être bien fondé à dire, en ce sens, que trente foibles n'en valent pas une forte. Prenez y bien garde, Monsieur, il n'y a point ici de *pagnoterie*, (a) comme vous semblez l'insinuer;

(a) Il paroît par un autre écrit, que Mr. Dartis s'est beaucoup délecté dans cette pensée, & que la proposition, qui préfère une bonne preuve à trente qui ne valent rien, lui a semblé fort risible. Il est bien plus risible, de voir Mr. Dartis ré-futer sérieusement, comme il fait dans sa lettre, une proposition, qui n'étoit propre qu'à faire *rire sous cape*, comme il parle. Il n'y a pourtant pas là trop de sujet de rire, & l'affaire est très sérieuse. S'il n'arrivoit jamais aux Theologiens de joindre trente mauvaises preuves à une ou à plusieurs bonnes, on auroit raison de dire que la proposition de Mr. Lenfant combat un fantôme. Mais Mr. Dartis qui en qualité de Theologien doit avoir leu des Lieux communs, n'a t'il jamais remarqué, qu'il arrive aux auteurs de ces Lieux communs, d'établir un Dogme par un amas de preuves, *qui ne prouvent rien, ou qui ne prouvent que foiblement*. Il est trop équitable & trop éclairé pour n'en pas convenir. C'est donc à ces gens qu'il faut dire très sérieusement, ce qui a mis Mr. Dartis en belle humeur. Mais Mr. Dartis, qui rit sous cape d'une précaution, qu'il croit inutile, ne seroit il point lui même dans le cas, qui rend la proposition fort importante & fort nécessaire. Il dit que dans l'Ecriture il y a des preuves de la Divinité de Jesus Christ par milliers. N'en supposons que mille, pour ne le pas mettre dans un trop grand embarras. Je suis bien assuré, qu'il n'y a point de Theologien raisonnable, qui ne
soit

nuër ; une preuve foible approche beaucoup d'une preuve nulle. J'appelle une preuve foible, une preuve douteuse, une preuve équivoque, une preuve fondée sur un passage, sur lequel, de l'aveu des deux partis, il y a de la difficulté, ou qui, de l'aveu aussi des deux partis, peut recevoir divers sens raisonnables, différents de celui, qu'on veut lui donner, pour prouver quelque chose. Je vais, Monsieur, vous en donner un exemple. Lors que je composay mon Sermon, j'avois résolu de me servir du passage d'Esaië VI. 2. 3. 4. appliqué à Jesus Christ par St. Jean l'Evangeliste XII. v. 41. Je n'approuvois pas le sentiment de Calvin, qui n'applique les paroles d'Esaië à Jesus Christ, qu'indirectement & par conséquence. Mais je commençai à douter, qu'on pût se servir de ce passage contre les Sociniens, quand je remarquai, que quelques Manuscrits au lieu de ces paroles de St. Jean, *Quand il vit sa gloire, ce qui se rapporteroit à Jesus Christ, portent, quand il vit la gloire de Dieu, ce qui ne se rapporteroit, qu'indirectement à Jesus Christ, & directement à Dieu le Père.* Je me confirmai dans mon doute, lors que je vis le même St. Jean approprier Apoc. IV. v. 8. le *Trisagion* (a) à Dieu le Père, & même distinctement du Fils, comme cela paroît par Apoc. IV. v. 8. 9. 10. 11. conseré avec Apoc. V. v. 5. 6. Ces considérations me firent rayer ce que j'avois commencé d'écrire sur cette preuve, parce que je la mis au rang des foibles, sur tout par rapport aux Sociniens. Vôte comparaison du Louis d'or, ou du Ducat ne fauroit convenir ici, parce que dans un Ducat de bas alloi, il y a toujours de l'or, & il peut servir à quelque chose, mais d'un passage, qu'on allégué pour prouver quelque vérité, & qui ne la prouve

D 3

pas,

soit content, qu'on réduisè les preuves de la Divinité de Jesus Christ à une centaine. Jamais Lieu commun n'en conta un si grand nombre. Il se trouvera par ce calcul, que Mr. Dartis aura joint neuf cent riens à une centaine de valeur,

(a) C'est à dire, le trois fois Saint,

pas, ou qui ne la prouve que foiblement, on ne peut en rien tirer en faveur de cette vérité, sur tout contre un adversaire, & même à l'égard d'un bon esprit, qui bien persuadé par de bonnes preuves, de la vérité, dont il s'agit, ne peut se résoudre à la prouver foiblement. En un mot dans une preuve il ne doit point y avoir de bas alloi. On peut pourtant mettre à profit vôtre comparaison, & voici comment. Un homme, qui, devant me compter cent ducats de bon or, m'en donneroit quatre vingt dix neuf de bas alloi, & un seul de bon or, sans m'en avertir, seroit sans doute un trompeur, parce qu'en m'avertissant, j'aurois gardé le ducat de bon or, & mis le reste au billon. Sans figure & sans comparaison, voici comme je l'entends, & j'ai si bonne opinion de la justesse de vôtre esprit, que j'espère, Monsieur, que vous ne serez pas d'un autre sentiment. Plusieurs preuves fortes d'une même vérité établissent plus solidement cette vérité, qu'une seule preuve forte. Quand il y a des preuves, qui ont un rapport clair & naturel à la preuve forte, quoi qu'elles n'ayent pas la même force, ce sont pourtant des preuves auxiliaires, dont on peut, & dont on doit même se servir, lors qu'on le juge à propos. Mais trente preuves douteuses, ou qui n'ont qu'un rapport douteux à la preuve forte, non seulement valent moins que la preuve forte, mais elles peuvent l'affoiblir & la faire perdre de vue. Pour éclaircir ceci, qu'il me soit permis d'user aussi d'une comparaison. Je suppose un bon cheval, qui peut tout seul tirer un chariot bien chargé, si vous lui joignez un autre bon cheval, ils le tireront mieux; Si vous en attelez encore deux, mais qui ne soient pas si vigoureux, ils ne laisseront pas d'aider. Mais si, au lieu de cela, on affocie le bon cheval avec quatre chevaux, dont l'un soit boiteux, l'autre aveugle, le troisième si foible, qu'il ne sauroit mettre un pied devant l'autre, & le quatrième ombrageux, vous verrez Monsieur, qu'il faudra ôter les

les quatre chevaux, parce que le chariot fera mieux tiré par le seul bon cheval. Je crois, Monsieur, que ces éclaircissements peuvent suffire, pour ce qui regarde le choix des preuves.

Passons présentement à l'énumération, que je fis de certains passages très importants, qui ne se trouvent pas en quelques anciens manuscrits. Vous ne prétendez pas, dites vous, contester le fait, mais vous demandez premièrement, quelle fin je puis avoir eüe, en portant ces sortes d'observations en chaire, devant un grand peuple, à qui elles peuvent tourner en scandale. Je vous dirai, Monsieur, quelle a été ma fin, & j'en ai déjà dit quelque chose au commencement de cette lettre. C'est que quand il y a dans une Eglise des esprits ou prévenus ou malicieux, qui insinuent dans le troupeau, que tels & tels sont suspects de Socinianisme, parce qu'ils n'allèguent pas contre les Sociniens, certains passages, dont ces hérétiques contestent l'authenticité, à cause de la diversité, qui se trouve dans les anciens manuscrits, sur lesquels on a imprimé le Nouveau Testament Grec, ces tels & tels sont obligez de dire publiquement, qu'on n'est pas Socinien, pour ne pas se servir contre les Sociniens des passages de cette nature, & s'il arrive du scandale de cette discussion, ce que je ne crois point, ou le scandale est pris & non donné, ou c'est en tout cas la faute de ceux, qui ont réduit le prédicateur à cette nécessité, pour l'honneur & pour le fruit de son ministère.

Vous dites en second lieu qu'il n'est pas de la prudence Chrétienne de porter en chaire ces sortes d'observations. Pour répondre à cette objection, souffrez, Monsieur, que je vous propose deux règles de prudence Chrétienne dans le choix des passages, pour prouver une vérité, entre lesquelles règles, je vous laisse la liberté de choisir. Il y a une prudence Chrétienne, qui pour prouver une vérité, rassemble indifferemment les preuves fortes & les preuves foibles, parce que c'est autant
de

de pris sur l'ennemi ; Mais il y a une autre prudence Chrétienne, qui pour prouver une vérité, s'attache aux preuves fortes, & laisse les foibles de peur d'exposer la vérité, de donner prise à l'ennemi, & de tromper le monde ; Je ne me mesle point ici de dire quelle est la meilleure de ces deux methodes, mais je vous prie seulement, de prendre la peine de lire ces paroles de Calvin sur le 3ème verset du VI. Chap. d'Esaië. *Les Anciens ont use de ce tesmoignage, quand ils vouloyent prouver à l'encontre des Ariens, qu'il y a trois personnes en une essence de Dieu. Je ne reprouve pas leur sentence. Combien que si j'ayoye affaire contre des hérétiques, j'aimeroye mieux user de tesmoignages plus fermes. Car ils en sont plus obstinez & s'applaussissent quand on combat contre eux par tesmoignages qui ne sont pas assez évidents : comme ils pourroyent promptement & facilement répondre, qu'en ce passage par le nombre de Trois estoit démontrée une perfection, comme en plusieurs autres passages de l'Escriture. Combien que je ne doute point que les anges ne demostrent ici un Dieu en trois personnes (& de fait on ne scauroit louer Dieu qu'on ne célèbre quant & quant les louanges du Pere, du Fils & du S. Esprit) toutes fois je seroye d'avis qu'on usast plustost de tesmoignages plus fermes, afin qu'en voulant prouver le principal article de nostre foy, nous ne nous exposons en moquerie aux hérétiques. Plustost par cette repetition une continue louange est démontrée, comme si le Prophete eust dit, Que les Anges ne mettoient aucune fin à leur mélodie en chantant les louanges de Dieu, comme aussi la saincteté d'icelles nous donne une occasion de les célébrer à jamais. Remarquez le bien, Monsieur, je vous prie, Calvin ne disconvient pas de l'unité d'essence dans les trois personnes Divines, mais il ne trouve pas à propos, qu'on allégue ce passage contre les Ariens, parce qu'il peut recevoir un autre sens raisonnable, & il lui en donne lui même un troisième. Je suis dans un cas bien plus favorable que*

que Calvin. Car je n'ai point rejeté, & je ne rejette point les passages, dont j'ai fait l'énumération, mais voici ce que j'en ai dit, & ce que je confirme ici. *Il y a encore d'autres passages qu'on allègue, pour prouver la Divinité de Jesus Christ. Mais je ne m'en servirai pas, d'un côté, parce que ceux que j'ai allégués, peuvent suffire, & de l'autre, parce que les adversaires prétendent en éluder la force, sous prétexte, qu'il y a de la diversité, dans les anciens Manuscrits, & que ces passages peuvent recevoir un autre sens.* En effet, ces passages peuvent être bons, par rapport à moy, qui ne suis pas obligé, d'en croire plutôt les Manuscrits, où certains mots ne se trouvent pas, que les Manuscrits où ils se trouvent. Mais ils ne sont pas bons, par rapport à un homme, qui s'en tient aux Manuscrits, où ces mots ne se trouvent point. Autre chose est, d'établir une vérité ou de l'enseigner, autre chose de la défendre contre un adversaire. Il ne faut jamais l'établir que par de bonnes preuves. Mais entre les bonnes, il y en a, qui ne le sont pas, par rapport à un adversaire. J'éclaircirai la chose par quelques exemples. Si un Catholique prétendoit vous prouver le Purgatoire, par le Livre des Maccabées, vous seriez en droit de lui dire, prouvez moy, que le Livre des Maccabées est Canonique, & puis j'examinerais votre passage. Si vous vouliez prouver à un Juif quelque vérité Evangélique, par l'autorité de St. Paul, il seroit en droit de vous demander, que vous lui prouvassiez auparavant la vocation Divine de St. Paul, & la vérité des Livres du Nouveau Testament. Tout de même, on ne peut alléguer, contre un Socinien, un passage, sur l'autorité duquel il y a quelque doute, de l'aveu même des deux partis, à cause des *diverses leçons*, que la question sur l'authenticité de ce passage, ne soit auparavant vidée.

Entre les divers passages de cette sorte, que j'ai allégués, vous vous êtes arrêté à un seul, qui est celui de 1. Tim. III. v. 16.

E

Vous

Vous convenez, que le mot de DIEU ne se trouve pas, dans un Manuscrit, qui est celui de Clermont, où il y a, *lequel, ô*, ce qui se rapporteroit au *mystère de piété*, comme l'y a rapporté la Version Vulgate, qui a été faite sur de très anciens Manuscrits. Les changements, qu'on a fait depuis à cette Version, ne roulent pas sur ces questions, & ils ont été faits par des gens Orthodoxes à cet égard. Il en est de même de la Version Syriaque, Version aussi très ancienne, qui porte *quod*, & non *Deus*, en quoi ces Versions ont été suivies par la plupart des Pères Latins, comme par St. Hilaire, St. Ambroise, Fulgence &c. Et ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que ce passage n'est point allégué par les Pères Grecs, qui ont réfuté les Ariens avant Grégoire de Nyffe, (a) c'est à dire, avant la fin du quatrième Siècle. N'y en a-t'il pas assez là, Monsieur, pour fournir prétexte à un Socinien de contester ce passage, & pour empêcher un Orthodoxe de bonne foy de s'en servir contre un Socinien ? Mais, dites vous, *il falloit mettre du baume sur cette playe*. Je répons à cela, Monsieur, 1. Qu'il ne faut point de baume, puisqu'il n'y a point de playe. 2. J'ai dit de tous ces passages, qu'ils étoient bons par rapport à nous, mais qu'il ne falloit point les alléguer aux Sociniens, y ayant assez de passages incontestables, pour prouver la Divinité de Jesus Christ. 3. Que le passage est effectivement fort douteux, tant à cause de la diversité des Manuscrits Grecs, & de l'uniformité des plus anciennes Versions, à ne pas mettre *Θεός*, que parce que les Sociniens eux mêmes, admettant le mot *Θεός*, l'entendent de Dieu le Père, manifesté & glorifié en Jesus Christ. 4. Que je n'aurois pu donner d'éclaircissement, qui n'eût été ennuyeux, & inintelligible au peuple.

Mais

(a) Voyez Mill sur ce passage.

Mais je veux bien vous donner à vous, Monsieur, cet éclaircissement. Voici donc ce que je répondrois aux Soci- niens. 1. Il n'est pas juste, qu'un Manuscrit ou deux l'empor- tent sur tous les autres, à moins qu'on ne prouve, que le Ma- nuscrit, où le mot Θεός n'est pas, est meilleur que tous les autres, où il est. 2. Quoique les Versions Vulgate, Syriaque, Arabique, Armenienne, qui n'ont pas le mot Θεός soient anciennes, il ne s'enfuit pas de là, que le mot Θεός n'est pas de l'Apôtre, parce que ces Versions peuvent avoir été faites sur des Manuscrits, où ce mot avoit été omis, par une faute du Copiste, ou autre- ment. 3. Les Pères, qui disent quod, au lieu de Deus, ont suivi la Vulgate, mais ils n'ont pas laissé d'appliquer ce passa- ge à Jesus Christ. Voici entre autres les paroles de St. Hilaire. *Estne adhuc quisquam tam hebetis intelligentia, ut dispensationem assumpta à Domino carnis aliud quam Sacramentum pietatis in- telligat?* Hilar. de Trinit. L. XI. p. m. 80. 4. Il est certain, que si on l'entend de Jesus Christ, le sens est coulant, au lieu qu'il est dur, de l'entendre du mystère de piété. 5. J'avoüe qu'il est surprenant, que les Pères Grecs n'ayent pas employé ce passage contre les Ariens, avant Grégoire de Nyssé. Mais, quand même ce fait seroit certain, comme le Docteur Mill l'a avancé, cette omission ne prouveroit rien, dans la question dont il s'agit, sçavoir s'il faut lire Θεός, ou ó. Je vous pour- rois pourtant alléguer un auteur plus ancien que Grégoire de Nyssé, qui a fait mention de ce passage, quoi qu'il ne l'ait pas allégué en propres termes. C'est Justin Martyr, si tant est, qu'il soit l'auteur de l'Épître à Diognète. 6. A l'égard des anciens Manuscrits Grecs du Nouveau Testament, où le mot Θεός, ne se trouve point, cela peut être arrivé par plusieurs causes. Car je conviens avec vous, que ce passage n'a pas été altéré par les Anciens, puis qu'ils ne l'ont point cité du tout dans leurs disputes, selon le témoignage du Docteur Mill.

Voici donc comme cela peut être arrivé, sans compter, que quelques copistes peuvent l'avoir omis, par inadvertance. On écrivoit en abrégé *θεός*, par ces deux lettres $\overline{\Theta\zeta}$, sçavoir un *théta* & un *sigma* final. Par succession de temps, la petite ligne qui traverse l'O, & qui forme le *théta* s'est effacée, & on a lu OC, *os*, comme il y a dans le Manuscrit de Colbert. En suite comme on a remarqué, que l'*os* masculin ne se rapporte pas bien au neutre *μυσήριον*, on a écrit *ô*, comme il y a dans le Manuscrit de Clermont & dans quelques autres. J'ai veu à Cambridge le Manuscrit d'Alexandrie, où l'on voit *θεός* en abrégé, comme je l'ai remarqué $\overline{\Theta\zeta}$. La petite ligne, qui fait le *théta*, paroît d'une main nouvelle. Mais Monsieur *Grabe*, qui me monroit le Manuscrit, me donna un verre, au travers duquel, je crus voir, sous l'encre récente une main plus ancienne, ce qui marque, qu'en effet il y avoit autrefois $\overline{\Theta\zeta}$, & qu'on avoit simplement retracé la petite ligne. Voilà, Monsieur, ce que je répondrois à un Socinien. Mais croyez vous, que si j'avois donné tous ces éclaircissements, mon auditoire en eût été fort satisfait ? Il l'auroit été encore moins, si j'avois dit, comme vous faites dans votre lettre, que le mot *Dieu*, étoit demeuré au bout de la plume de *St. Paul*. (a)

Je crois qu'après cela, Monsieur, il me restera peu de choses à répondre à votre lettre. Vous y parlez dans la suite de plusieurs choses & de divers faits, qui ne me concernent point. Permis à vous, de trouver dans l'Écriture Sainte des milliers de passages, pour prouver la Divinité de Jesus Christ. Je vous ai soutenu, que les preuves de la Divinité de Jesus Christ n'étoient

(a) Cela est fort contraire à l'inspiration, que Mr. Dartis a alléguée, mal à propos, dans sa lettre, & qu'il détruit ensuite d'un seul trait de plume fort scanda-
leux.

ient point par milliers, & je vous le soutiens encore. Mais je ne veux pas vous faire aucun incident là dessus. Ce n'est pas moi, qui vous demande des éclaircissements, je ne fais que vous donner ceux que vous m'avez fait l'honneur de me demander.

Je ne suis pas non plus de vôtre avis sur les degrez de force que vous attribuez aux paroles *Amen, Amen*. Mais nous n'aurons jamais de procès là dessus. Je suis dans ce sentiment, avec beaucoup d'autres gens plus habiles que moi, que quand on convient dans les principes de la foy avec l'Ecriture Sainte, ou les Livres Symboliques de la Communion, dont on est, il n'y a ni Consistoire, ni Synode, ni même Concile Oecumenique, qui puisse légitimement obliger, à expliquer un passage, comme fait un autre Interprete ou Docteur, si on ne croit pas, que ce Docteur l'explique bien.

A l'égard de vôtre Zèle contre le Socinianisme, je le louë. *Non in video, miror magis*. J'en laisse l'usage à vôtre prudence Chrétienne, pourveu que vous ne blâmiez pas ma modération. Vous pouvez peindre les Sociniens noirs comme des Démons, & envisager le Socinianisme sous la plus affreuse idée qu'il vous plaira. Mais souffrez, que je me contente, de réfuter leurs Erreurs, aussi fortement que je puis.

Pour les trois François, qui ont bû à la bonne Confraternité avec un Gentilhomme Polonois Socinien, c'est une histoire anecdote, que je vous suis obligé de m'avoir apprise.

Il faut prier Dieu, qu'il fasse misericorde à l'impie & malheureux d'Antan. J'avois été nommé Commissaire par la

Compagnie, pour le poursuivre, j'y ai fait mon devoir. Il n'a évité, qu'en s'évadant, la peine, qu'il meritoit pour ses impietez, & pour ses blasphèmes contre la Religion Chrétienne, aussi bien que pour ses médifances & ses calomnies, contre ceux qui l'avoient reçu dans leur sein. Mais au reste, c'est la première fois, que j'ai entendu dire, qu'il eût fait profession de Socinianisme. Il est vrai que ne l'ayant jamais connu, je ne puis être que très mal informé de ses sentiments.

A l'égard de la Compagnie du Consistoire, dont vous n'approuvez pas la méthode, d'éviter autant qu'elle peut, les Critiques litigieuses, ce n'est pas mon affaire, & je n'aime pas naturellement à blâmer mes Supérieurs. Quant à celui de nos très honorez Collègues, qui se retira, lors que vous voultes lire vôtre écrit, ce n'est pas mon affaire non plus. Tout ce que j'ai à dire, c'est que c'est un Serviteur de Dieu d'un caractère fort vénérable, zélé défenseur de la pureté de la foy, & si plein de Candeur & de sincérité, que s'il a allégué son indisposition, pour excuse de sa retraite, il faut que cette excuse ait été véritable.

Je vous demande pardon, de la longueur de ma lettre. Ne l'attribuez, qu'au désir de vous donner une bonne fois, avec candeur tous les éclaircissements, dont je suis capable. J'ai rendu avec plaisir dans les occasions justice à vos lumières, à vos talents & à vôtre piété. Et si vous avez bien voulu penser, ou dire quelque chose d'avantageux, sur mon sujet, c'est une grace, dont je vous suis d'autant plus obligé, que je ne crois pas le mériter. Je souhaite avec passion, que nous vivions ensemble dans une union Chrétienne & fraternelle, exerçant chacun nôtre Ministère, selon nos lumières, & les mouvements
de

de notre conscience, sans nous inquiéter mutuellement par des altercations de vive voix ou par écrit, qui nous emporteroient beaucoup de temps, que nous pouvons mieux employer, & qui pourroient ne pas s'accorder avec l'édification publique. Je suis

Monfieur & très honoré Frère.

Le 31. Novembre 1712.

P. S.

A l'égard de votre lettre, j'en fais trop de cas pour m'en défaire, si vous en avez la copie, vous en pouvez faire tout ce que vous jugerez à propos.

Votre très humblé & très
obeissant Serviteur

Lenfant.



1722
1723
1724
1725
1726
1727
1728
1729
1730
1731
1732
1733
1734
1735
1736
1737
1738
1739
1740
1741
1742
1743
1744
1745
1746
1747
1748
1749
1750
1751
1752
1753
1754
1755
1756
1757
1758
1759
1760
1761
1762
1763
1764
1765
1766
1767
1768
1769
1770
1771
1772
1773
1774
1775
1776
1777
1778
1779
1780
1781
1782
1783
1784
1785
1786
1787
1788
1789
1790
1791
1792
1793
1794
1795
1796
1797
1798
1799
1800

Monsieur & très honore frère

Le 12 novembre 1722
Vostre très humble & très
affectionné serviteur
L'abbé de Saint-Étienne
Lentane







AB 153523

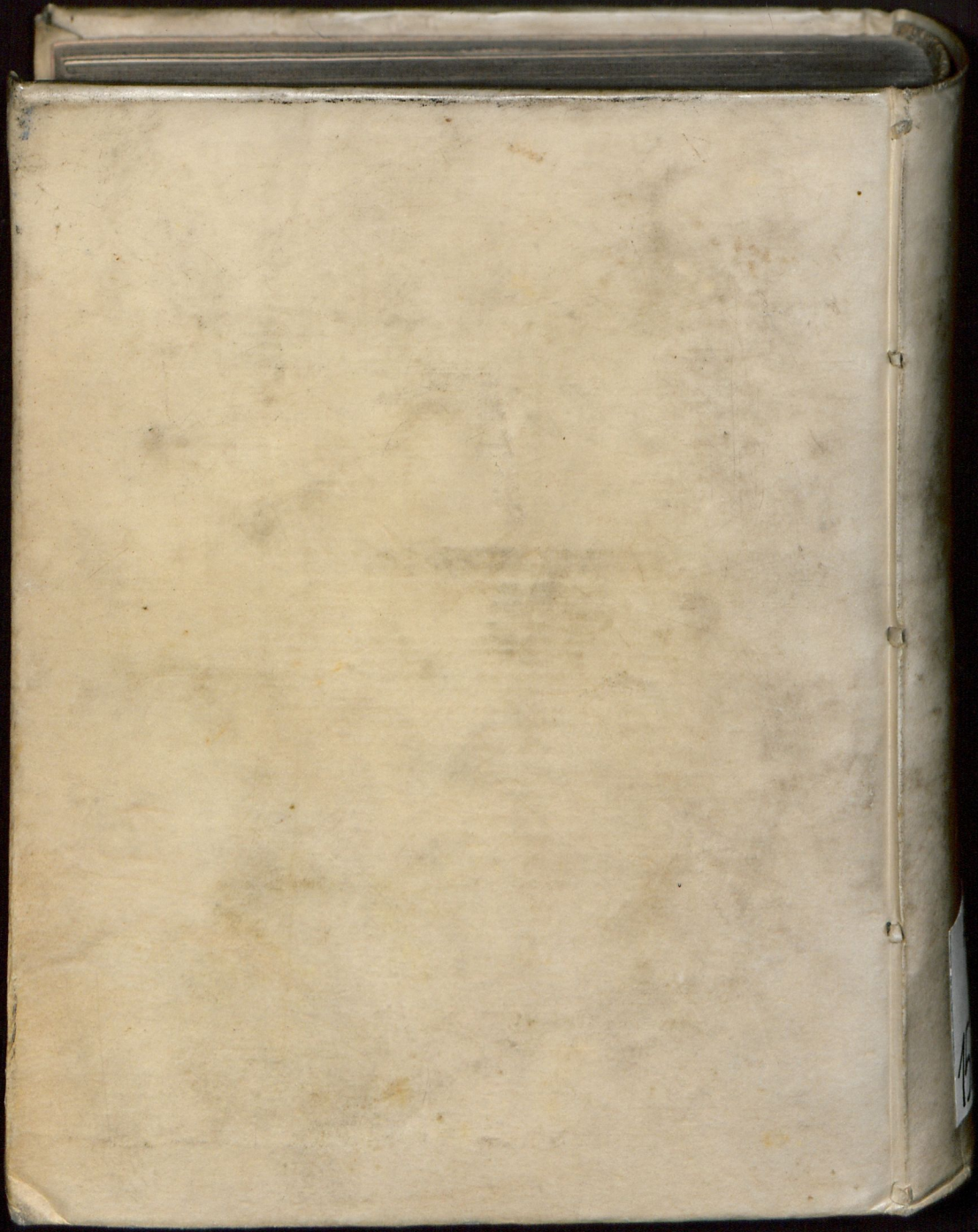
ULB Halle 3
003 333 914



82

h







LETTERES
De
MONSIEUR DARTIS,
Et de
MONSIEUR LENFANT,
SUR LES MATIERES
Du
SOCINIANISME,
A BERLIN,
1719.

